

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Le mardi 8 novembre 2022, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 2 novembre 2022.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, Mme Sinda MATMATI, M. Jérôme MARCHAND, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE à partir du projet de délibération 2022 DSOL 128
Mme Sinda MATMATI, jusqu'au projet de délibération 2022 DDCT 103
Mme Hélène MERMBERG à partir du projet de délibération 2022 DAE 151
Mme Olivia POLSKI, durant toute la séance
M. Pierre RABADAN, jusqu'au projet de délibération 2022 DFPE 175
M. Cédric VILLANI, durant toute la séance.

dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,
M. Patrick VIRY.
M. Guillaume DURAND,
Mme Agnès BERTRAND,
M. Didier ANTONELLI,
M. Valentin GUENANEN,
Mme Carine PETIT,

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Eric AZIERE,
M. Maxime COCHARD,
M. Florentin LETISSIER jusqu'au projet de délibération 2022 DFPE 175



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Ordre du jour

V14 2022 22 Vœu présenté par Mme Marie-Claire Carrere-Gee, M. Patrick Viry, Mme Stéphanie Claux, M. Jean-François Alexandre et Mme Marie-Lou Duhalde, élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14^e proposant qu'une rue ou une place du 14^e arrondissement porte le nom de Nicole Catala

14 2022 19 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 septembre 2022

14 2022 20 État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

Mme Carine PETIT rapporteure.

Communication Rentrée Scolaire 2022 / 2023

2022 DDCT 74 Déploiement du programme des Cités éducatives dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements, et poursuite du programme dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

2022 DASCO 105 Subventions d'investissement (47 651 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

2022 DASCO 110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

2022 DFPE 148 Subvention (163.650 euros) - et convention - à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.

2022 DFPE 175 Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant "Le Petit Bus" d'ABC Puériculture

M. Amine BOUABBAS rapporteur.

2022 DU 101 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement.

2022 DLH 318 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux

2022 DLH 103 Réalisation, 18, rue de l'Aude (14^e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale comportant 43 logements par EMMAÛS HABITAT Subvention (672 220 euros)

2022 DLH 187 Location de l'immeuble 46, rue Beaunier (14^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

2022 DLH 196 Réalisation, 31 rue du Texel (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (2 PLA I - 2 PLUS - 1 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (252.119 euros)

2022 DLH 258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Ordre du jour (suite)

2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif.

M. Elliot DE FARAMOND rapporteur.

2022 DSOL 106 Schéma seniors parisiens 2022-2026

2022 DSOL 118 Subvention (1 792 euros) à l'Association Tawef pour son action en faveur du développement de l'activité physique et sportive des seniors parisiens.

2022 DSP 49 Dotations (3 779 534 €), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

Mme Hélène MERMBERG rapporteure.

2022 DDCT 52 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3eme enveloppe)

2022 DDCT 90 Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

2022 DDCT 91 Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

2022 DDCT 98 Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires

M. Zoubir GHANEM rapporteur.

2022 DAE 151 Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300€) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif.

Mme Sidonie PARISOT rapporteure.

2022 DSOL 101 Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

M. Didier ANTONELLI rapporteur.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Ordre du jour (suite)

2022 DSOL 90 Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions

2022 DSOL 113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraude dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris.

2022 DSOL 128 Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

Mme Julie CABOT rapporteure.

2022 DSOL 84 Subvention d'investissement (270 000 euros) et convention avec AFG Autisme pour l'équipement du Foyer d'hébergement Losserand (14e)

2022 DSOL 126 Subventions (6 300 euros) à 3 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Catherine CHEVALIER rapporteure.

2022 DCPA 21 Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022

M. Thierry LE DEZ rapporteur.

2022 DAE 40 Marchés de la création Bastille (11ème) et Edgar Quinet (14ème) - prolongation de deux mois et vingt-sept jours du contrat de délégation de service public

2022 DAC 195 Subvention (2.000 euros) à l'association Art sous X

2022 DAC 615 Subventions (3.000 euros) aux associations HF Ile-de-France et la Compagnie La Portée au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.

Mme Mélody TONOLLI rapporteure.

2022 DEVE 82 Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12e au 20e) et d'équipements sportif du 13e.

2022 DVD 92 Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

2022 DVD 131 Plan Vélo 2021 – 2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.

M. Guillaume DURAND rapporteur.

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Ordre du jour (suite)

2022 DJS 154 Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème}, et 20^{ème} arrondissements

Mme Anissa GHAIDI rapporteur.

2022 DAE 57 Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

2022 DTEC 45 Suivi de l'expérimentation sur la ZAC St-Vincent-de-Paul - Convention de partenariats pour la participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN

Mme Sinda MATMATI rapporteur.

Vœux

V14 2022 15 Vœu présenté par Mme Carine Petit, M. Amine Bouabbas, Mme Catherine Chevalier et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de fermeture du site Friant du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et par l'Académie de Paris

V14 2022 16 Vœu présenté par les élu.e.s du Groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à l'hébergement d'urgence

V14 2022 17 Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides

V14 2022 18 Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à une action plus efficace contre la prolifération des punaises de lit dans les habitats parisiens

V14 2022 19 Vœu présenté par Mme Olivia Polski, les élu.e.s du groupe Paris en Commun et les élu.e.s de la majorité municipale relatif aux conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris

V14 2022 20 Vœu présenté par Mme Catherine Chevalier, les élu.e.s du groupe communistes et solidaires et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif aux boîtiers « accessibilité » pour les personnes déficientes visuelles

Séance du 8 novembre 2022

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

M. Jean-François ALEXANDRE 	M. Maxime COCHARD 	Mme Sinda MATMATI 
M. Didier ANTONELLI 	M. Elliot DE FARAMOND 	Mme Héléne MERMBERG 
M. Eric AZIERE 	Mme Marie-Louise DUHALDE 	Mme Sidonie PARISOT 
Mme Agnès BERTRAND 	M. Guillaume DURAND 	Mme Carine PETIT 
Mme Célia BLAUDEL 	Mme Anissa GHAIKI 	Mme Olivia POLSKI 
M. Amine BOUABBAS 	M. Zoubir GHANEM 	M. Pierre RABADAN 
Mme Julie CABOT 	M. Valentin GUENANEN 	M. Hernando SANCHES RUIVO 
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE 	M. Thicrry LE DEZ 	Mme Mélody TONOLLI 
Mme Catherine CHEVALIER 	M. Florentin LETISSIER 	M. Cédric VILLANI 
Mme Stéphanie CLAUX 	M. Jérôme MARCHAND 	M. Patrick VIRY 

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/213 : Vœu présenté par Mme Marie-Claire Carrere-Gee, M. Patrick Viry, Mme Stéphanie Claux, M Jean-François Alexandre et Mme Marie-Lou Duhalde, élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14e proposant qu'une rue ou une place du 14e arrondissement porte le nom de Nicole Catala

DELIBERATION N° 213

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T)

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 22 déposé par Mme Marie-Claire Carrere-Gee, M. Patrick Viry, Mme Stéphanie Claux, M Jean-François Alexandre et Mme Marie-Lou Duhalde, élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14e proposant qu'une rue ou une place du 14e arrondissement porte le nom de Nicole Catala

EMET LE VŒU

Une grande élue du 14e arrondissement, Nicole Catala, s'est éteinte.

Pendant des années, Nicole Catala a représenté notre arrondissement comme Conseillère de Paris, adjointe au Maire de Paris, Députée et Vice-présidente de l'Assemblée nationale. C'était une élue proche de tous et engagée pour le bien commun.

Nicole Catala était aussi une grande professeure de droit à l'Université, reconnue par ses pairs qui lui ont rendu un vibrant hommage.

Dans chacune de ses activités, Nicole Catala était une femme compétente et engagée. Ses qualités immenses ont été reconnues par Jacques Chirac, qui en a fait une ministre de son Gouvernement en 1986, à une époque où les femmes étaient si rares en politique au plus haut niveau. Elle aura laissé une grande empreinte en matière de formation professionnelle et d'emploi, que ce soit comme ministre de la formation professionnelle, ou en créant le CIIFFOP au sein de l'Université Paris Assas - un institut qui a contribué de manière décisive à la professionnalisation de la fonction RH – ou encore en créant l'Association Emploi Métiers Formation pour les jeunes en difficulté ou l'association d'insertion Emploi et Développement, dans le 14e arrondissement.

Le 14e a su reconnaître ses grands élus et leur rendre hommage, en donnant par exemple le nom de Pierre Castagnou à son ancien Maire. Marie-Claire Carrere-Gee et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100%14e forment le vœu que le Conseil du 14e arrondissement tout entier porte la demande de donner à l'une des rues ou l'une des places du 14e arrondissement le nom de sa chère élue Nicole Catala.

DELIBÈRE

Article unique: Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoir

Contre : 0 dont 0 pouvoirs

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/214 : Adoption du Procès-Verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 septembre 2022.

DELIBERATION N° 214

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet 14 2022 19 du Procès-Verbal du Conseil d'arrondissement de la séance du 27 septembre 2022 adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT, rapporteure, Maire du 14^{ème} arrondissement

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement

DELIBERE

Le compte rendu des délibérations est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

 Pour : 27 dont 5 pouvoirs

 Contre : 0 dont 0 pouvoir

 Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

 Ne prennent pas part au vote : 0

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 14 2022 20 et ses annexes par lesquelles Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement soumet à son approbation l'adoption de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2023.

Vu les articles L.2511-40, L.2511-41 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C. T)

Vu la délibération 2022 DDCT 60 du Conseil de Paris en date des 11,12 et 13 octobre 2022 relative à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2023 ;

Vu la délibération 2022 DDCT 61 du Conseil de Paris en date des 11,12 et 13 octobre 2022 relative à la dotation d'investissement des États Spéciaux d'Arrondissement pour 2023 ;

Vu la délibération 2022 DFA 44 du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 octobre 2022 relative aux dotations 2023 des États Spéciaux d'Arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT, rapporteure, Maire du 14^{ème} arrondissement

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	22	dont	5	pouvoirs
Pour :	22	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	0	pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

Equipements	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
Fonctionnement	8 041 298,00	8 386 767,00
DAL	716 955,00	763 597,00
E0282 Travaux urgents	276 604,00	316 970,00
E0381 Conseils de quartier	19 836,00	36 003,00
E301 Anim locale et culturelle	420 515,00	410 624,00
DGL	7 324 343,00	7 623 170,00
E020 Adm générale collectivité	610 584,00	625 125,16
E02028 Fluides	0,00	
E0241 Equipements associatifs	13 926,00	13 926,00
E0242 Maisons des associations	70 274,00	73 010,64
E211 Écoles maternelles	538 982,00	592 822,45
E212 Écoles primaires	875 939,00	885 173,42
E3111 Enseignement art pratique	266 611,00	258 539,19
E313 Bibliothèques médiathèque	100 115,00	89 150,60
E321 Salles de sport, gymnases	179 234,00	172 240,38
E322 Stades	5 051,00	6 661,67
E3232 Piscines et bassins école	259 144,00	244 196,40
E3381 Centres d'animation	2 073 423,00	2 248 075,14
E3382 Espaces jeunes	290 108,00	302 111,10
E4221 Crèches et garderies	1 633 222,00	1 620 589,14
E511 Espaces verts urbains	407 730,00	491 548,71
Investissement	283 060,00	265 299,00
DIV	283 060,00	265 299,00
E0281 Dotation d'investissement	233 476,00	234 735,00
E0381 Conseils de quartier	49 584,00	30 564,00
Total général	8 324 358,00	8 652 066,00

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

Chapitre et nature	BP 2022
Investissement	233 476,00
45-45810121312-D Bâtiments scolaires	
45-458101-D Dotation d'investissement versée	233 476,00
Total général	233 476,00

BP 2023 Conseil d'arrondissement
234 735,00
0,00
234 735,00
234 735,00

chapitre et nature	BP 2022
Investissement	49 584,00
45-458101-D Dotation d'investissement versée	49 584,00
Total général	49 584,00

BP 2023 Conseil d'arrondissement
30 564,00
30 564,00
30 564,00

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

chapitre et nature

011

- 011-60611-D Eau et assainissement
- 011-606121-D Electricité
- 011-606122-D Gaz
- 011-60613-D Chauffage urbain
- 011-60622-D Carburants
- 011-60623-D Alimentation
- 011-60628-D Autres fournitures non stockées
- 011-60631-D Fournitures d'entretien
- 011-60632-D Fournitures de petit équipement
- 011-6064-D Fournitures administratives
- 011-6067-D Fournitures scolaires
- 011-6068-D Autres matières et fournitures
- 011-611-D Contrats de prestations de services
- 011-6132-D Locations immobilières
- 011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant
- 011-61358-D Locations mobilières - Autres
- 011-614-D Charges locatives et de copropriété
- 011-61521-D Terrains
- 011-615221-D Bâtiments publics
- 011-615232-D Réseaux
- 011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens
- 011-6156-D Maintenance
- 011-6182-D Documentation générale et technique
- 011-6184-D Versements à des organismes de formation
- 011-6231-D Annonces et insertions
- 011-6232-D Fêtes et cérémonies
- 011-6233-D Foires et expositions
- 011-6234-D Réceptions
- 011-6236-D Catalogues et imprimés et publications
- 011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers
- 011-6241-D Transports de biens
- 011-6247-D Transports collectifs du personnel
- 011-6251-D Voyages, déplacements et missions
- 011-6261-D Frais d'affranchissement
- 011-6282-D Frais de gardiennage
- 011-6283-D Frais de nettoyage des locaux
- 011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres
- 011-63513-D Autres impôts locaux
- 011-637-D Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organes)

65

- 65-65818-D Droits d'utilisation - Autres
- 65-6581-D Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, etc.

Total général

CONSEIL DU 14^{eme} arrondissement.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
8 039 498,00	8 384 867,00
373 902,00	317 705,99
764 993,00	795 579,26
299 050,00	415 837,99
328 583,00	185 625,75
1 800,00	2 011,78
455 760,00	489 054,54
91 947,00	111 751,31
94 972,00	183 984,88
246 596,00	174 941,75
54 100,00	68 703,74
282 492,00	144 144,10
143 780,00	107 903,26
2 516 152,00	2 768 001,81
219 998,00	239 107,00
14 000,00	25 147,29
31 000,00	9 196,50
26 640,00	26 274,82
170 000,00	222 868,72
276 604,00	316 970,00
20 000,00	18 223,12
51 511,00	25 302,11
173 663,00	195 149,40
5 262,00	7 426,24
1 800,00	688,57
2 000,00	1 005,89
87 346,00	88 910,97
200,00	182,23
50 372,00	41 934,58
62 543,00	155 572,89
	603,53
34 000,00	42 512,86
800,00	1 000,00
500,00	502,95
134 993,00	142 936,96
59 100,00	65 978,61
709 057,00	747 452,97
228 485,00	232 617,03
7 000,00	5 000,00
18 497,00	7 057,60
1 800,00	1 900,00
1 800,00	1 800,00
0,00	100,00
8 041 298,00	8 386 767,00

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

chapitre et nature
011
011-60632-D Fournitures de petit équipement
011-6064-D Fournitures administratives
011-6068-D Autres matières et fournitures
011-611-D Contrats de prestations de services
011-6132-D Locations immobilières
011-61358-D Locations mobilières - Autres
011-6232-D Fêtes et cérémonies
011-6234-D Réceptions
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications
011-6282-D Frais de gardiennage
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres
65
65-65818-D Droits d'utilisation - Autres
65-6581-D Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, dr
Total général

	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
	418 715,00	408 724,00
	1 800,00	2 300,00
	0,00	50,00
	50,00	50,00
	93 603,00	70 724,00
	3 400,00	3 500,00
	20 000,00	2 000,00
	60 000,00	60 000,00
	15 000,00	15 000,00
	56 343,00	130 000,00
	200,00	100,00
	168 319,00	125 000,00
	1 800,00	1 900,00
	1 800,00	1 800,00
	0,00	100,00
	420 515,00	410 624,00

chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	276 604,00	316 970,00
011-615221-D Bâtiments publics	276 604,00	316 970,00
Total général	276 604,00	316 970,00

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

chapitre et nature	BP 2022	
011		19 836,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement		1 300,00
011-6064-D Fournitures administratives		100,00
011-6068-D Autres matières et fournitures		600,00
011-611-D Contrats de prestations de services		3 164,00
011-6132-D Locations immobilières		2 400,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies		3 800,00
011-6234-D Réceptions		3 772,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications		1 200,00
011-6282-D Frais de gardiennage		100,00
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres		3 400,00
Total général		19 836,00

BP 2023 Conseil d'arrondissement

	36 003,00
	2 500,00
	103,00
	1 000,00
	19 000,00
	2 400,00
	6 000,00
	3 400,00
	1 500,00
	100,00
	36 003,00

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

chapitre et nature	BP 2022
011	7 324 343,00
011-60611-D Eau et assainissement	373 902,00
011-606121-D Electricité	764 993,00
011-606122-D Gaz	299 050,00
011-60613-D Chauffage urbain	328 583,00
011-60622-D Carburants	1 800,00
011-60623-D Alimentation	455 760,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	91 947,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	94 972,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	243 496,00
011-6064-D Fournitures administratives	54 000,00
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque)	0,00
011-6067-D Fournitures scolaires	282 492,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	143 130,00
011-611-D Contrats de prestations de services	2 419 385,00
011-6132-D Locations immobilières	214 198,00
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	14 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	11 000,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	26 640,00
011-61521-D Terrains	170 000,00
011-615232-D Réseaux	20 000,00
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	51 511,00
011-6156-D Maintenance	173 663,00
011-6182-D Documentation générale et technique	5 262,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 800,00
011-6231-D Annonces et insertions	2 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	23 546,00
011-6233-D Foires et expositions	200,00
011-6234-D Réceptions	31 600,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	5 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	
011-6241-D Transports de biens	34 000,00
011-6247-D Transports collectifs du personnel	800,00
011-6251-D Voyages, déplacements et missions	500,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	134 993,00
011-6282-D Frais de gardiennage	58 800,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	709 057,00
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	56 766,00
011-63513-D Autres impôts locaux	7 000,00
011-637-D Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organes)	18 497,00
Total général	7 324 343,00

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

BP 2023 Conseil d'arrondissement	
	7 623 170,00
	317 705,99
	795 579,26
	415 837,99
	185 625,75
	2 011,78
	489 054,54
	111 751,31
	183 984,88
	170 141,75
	88 550,74
	144 144,10
	106 853,26
	2 678 277,81
	233 207,00
	25 147,29
	7 196,50
	26 274,82
	222 868,72
	18 223,12
	25 302,11
	195 149,40
	7 426,24
	686,57
	1 005,89
	22 910,97
	182,23
	23 534,58
	24 072,89
	603,53
	42 512,86
	1 000,00
	502,95
	142 936,96
	85 778,61
	747 452,97
	107 617,03
	5 000,00
	7 057,60
	7 623 170,00

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

chapitre et nature

011

011-60611-D Eau et assainissement
011-606121-D Electricité
011-606122-D Gaz
011-60622-D Carburants
011-60623-D Alimentation
011-60628-D Autres fournitures non stockées
011-60631-D Fournitures d'entretien
011-60632-D Fournitures de petit équipement
011-6064-D Fournitures administratives
011-611-D Contrats de prestations de services
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant
011-61358-D Locations mobilières - Autres
011-614-D Charges locatives et de copropriété
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens
011-6156-D Maintenance
011-6182-D Documentation générale et technique
011-6231-D Annonces et insertions
011-6232-D Fêtes et cérémonies
011-6234-D Réceptions
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers
011-6241-D Transports de biens
011-6251-D Voyages, déplacements et missions
011-6261-D Frais d'affranchissement
011-6282-D Frais de gardiennage
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres
011-637-D Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organes)

Total général

CONSEIL DU 16^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
610 584,00	625 125,16
11 026,00	6 609,00
22 000,00	32 119,43
43 000,00	51 838,73
1 800,00	2 011,78
	603,54
5 000,00	6 538,29
300,00	502,94
118 046,00	60 353,51
20 700,00	20 117,84
69 812,00	80 471,33
14 000,00	25 147,29
2 000,00	603,54
4 700,00	4 727,70
2 000,00	251,47
38 000,00	25 650,24
2 000,00	2 816,50
2 000,00	1 005,89
12 746,00	6 940,65
23 000,00	15 088,38
2 000,00	20 117,83
	603,53
2 000,00	1 911,20
500,00	502,95
126 993,00	132 352,21
40 000,00	57 335,83
21 500,00	30 176,74
16 964,00	35 206,21
8 497,00	3 520,61
610 584,00	625 125,16

chapitre et nature	BP 2022
011	13 926,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	1 800,00
011-6156-D Maintenance	800,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	11 326,00
Total général	13 926,00

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

BP 2023 Conseil d'arrondissement

13 926,00
1 671,12
1 578,28
10 676,60
13 926,00

chapitre et nature	BP 2022
011	70 274,00
011-606121-D Electricité	8 958,00
011-606122-D Gaz	
011-60628-D Autres fournitures non stockées	2 050,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	850,00
011-6064-D Fournitures administratives	1 800,00
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiatr	0,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	4 500,00
011-6156-D Maintenance	2 900,00
011-6182-D Documentation générale et technique	75,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 800,00
011-6234-D Réceptions	4 300,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	0,00
011-6282-D Frais de gardiennage	18 800,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	19 140,00
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	5 101,00
Total général	70 274,00

BP 2023 Conseil d'arrondissement

73 010,64
7 520,81
4 173,83
1 373,14
205,97
1 373,13

2 746,27
2 746,27
137,31
686,57
1 373,14
686,57
6 179,11
37 074,66
6 733,86
73 010,64

CONSEIL DU 4^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

Chapitre et nature

011

011-60611-D Eau et assainissement
 011-606121-D Electricité
 011-606122-D Gaz
 011-60613-D Chauffage urbain
 011-60628-D Autres fournitures non stockées
 011-60631-D Fournitures d'entretien
 011-60632-D Fournitures de petit équipement
 011-6064-D Fournitures administratives
 011-6067-D Fournitures scolaires
 011-6068-D Autres matières et fournitures
 011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens
 011-6156-D Maintenance
 011-6234-D Réceptions
 011-6241-D Transports de biens
 011-6261-D Frais d'affranchissement
 011-6283-D Frais de nettoyage des locaux
 011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres

Total général

BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
538 982,00	592 822,45
82 925,00	50 000,00
108 314,00	134 325,49
64 863,00	106 008,92
70 280,00	56 963,04
3 000,00	4 197,60
30 000,00	41 976,00
14 000,00	22 387,20
5 000,00	11 193,60
66 289,00	60 830,62
7 000,00	9 794,40
2 511,00	2 798,40
25 000,00	34 979,99
800,00	1 119,36
10 000,00	13 991,99
3 000,00	4 197,60
17 000,00	23 786,40
9 000,00	14 271,84
538 982,00	592 822,45

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

chapitre et nature	BP 2022
011	875 939,00
011-60611-D Eau et assainissement	118 980,00
011-606121-D Electricité	150 101,00
011-606122-D Gaz	97 974,00
011-60613-D Chauffage urbain	174 194,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	3 500,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	25 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	20 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	10 000,00
011-6067-D Fournitures scolaires	196 203,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	2 500,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	1 500,00
011-6156-D Maintenance	14 500,00
011-6182-D Documentation générale et technique	1 487,00
011-6241-D Transports de biens	20 000,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	5 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	26 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	9 000,00
Total général	875 939,00

BP 2023 Conseil d'arrondissement
885 173,42
150 000,00
172 915,12
164 232,04
94 356,26
4 471,00
34 490,59
25 548,58
16 606,58
83 313,48
3 193,57
1 916,14
31 297,01
1 916,15
25 548,58
5 387,15
44 710,02
24 271,15
885 173,42

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

chapitre et nature	BP 2022	
011		266 611,00
011-60611-D Eau et assainissement		2 000,00
011-606121-D Electricité		9 464,00
011-606122-D Gaz		4 606,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées		200,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement		8 000,00
011-6064-D Fournitures administratives		3 000,00
011-6132-D Locations immobilières		0,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres		3 000,00
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers -		35 000,00
011-6156-D Maintenance		23 200,00
011-6182-D Documentation générale et technique		1 000,00
011-6234-D Réceptions		1 000,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications		2 000,00
011-6241-D Transports de biens		2 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage		
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux		147 141,00
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres		15 000,00
011-637-D Autres impôts, taxes et versements assimilés (a		10 000,00
Total général		266 611,00

BP 2023 Conseil d'arrondissement

258 539,19

4 152,60
1 845,59
1 980,72
7 073,97
2 829,59

424,44
11 318,37
4 032,17
1 556,28
353,70
1 768,49
1 061,09
2 263,67
203 730,55
10 610,97
3 536,99
258 539,19

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

chapitre et nature	BP 2022
011	100 115,00
011-60611-D Eau et assainissement	1 400,00
011-606121-D Electricité	31 536,00
011-606122-D Gaz	5 329,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	3 400,00
011-6064-D Fournitures administratives	4 500,00
011-611-D Contrats de prestations de services	0,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	1 000,00
011-6156-D Maintenance	7 500,00
011-6234-D Réceptions	500,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	1 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	36 950,00
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	
011-63513-D Autres impôts locaux	7 000,00
Total général	100 115,00

BP 2023 Conseil d'arrondissement

89 150,60
2 000,00
19 905,71
6 521,89
1 800,00
6 000,00
6 000,00
300,00
13 000,00
600,00
1 500,00
20 000,00
6 523,00
5 000,00
89 150,60

chapitre et nature	BP 2022
011	179 234,00
011-60611-D Eau et assainissement	9 500,00
011-606121-D Electricité	123 209,00
011-606122-D Gaz	16 925,00
011-60613-D Chauffage urbain	7 928,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	3 672,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	8 000,00
011-6156-D Maintenance	10 000,00
Total général	179 234,00

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

BP 2023 Conseil d'arrondissement	
	172 240,38
	112 171,83
	21 514,15
	7 382,40
	2 816,09
	5 827,19
	22 528,72
	172 240,38

chapitre et nature	BP 2022
011	5 051,00
011-60611-D Eau et assainissement	1 200,00
011-606121-D Electricité	2 051,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	900,00
011-6156-D Maintenance	900,00
Total général	5 051,00

BP 2023 Conseil d'arrondissement	
	6 661,67
	3 661,67
	1 818,18
	1 181,82
	6 661,67

chapitre et nature	BP 2022
011	259 144,00
011-60611-D Eau et assainissement	79 000,00
011-606121-D Electricité	117 245,00
011-60613-D Chauffage urbain	26 399,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	8 000,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	4 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	3 500,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	
011-6156-D Maintenance	21 000,00
Total général	259 144,00

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

BP 2023 Conseil d'arrondissement	
	244 196,40
	74 364,30
	123 166,07
	5 530,33
	7 530,56
	5 177,26
	4 330,08
	1 506,11
	22 591,69
	244 196,40

chapitre et nature	BP 2022
011	2 073 423,00
011-60611-D Eau et assainissement	1 571,00
011-606121-D Electricité	31 349,00
011-606122-D Gaz	13 782,00
011-60613-D Chauffage urbain	15 055,00
011-611-D Contrats de prestations de services	2 011 666,00
Total général	2 073 423,00

État Spécial d'Arrondissement

BP 2023 Conseil d'arrondissement	
	2 248 075,14
	1 573,00
	19 681,01
	11 454,26
	6 575,87
	2 208 791,00
	2 248 075,14

chapitre et nature	BP 2022
011	290 108,00
011-606121-D Electricité	201,00
011-611-D Contrats de prestations de services	289 907,00
Total général	290 108,00

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

BP 2023 Conseil d'arrondissement	
	302 111,10
	1 218,10
	300 893,00
	302 111,10

chapitre et nature	BP 2022
011	1 633 222,00
011-60611-D Eau et assainissement	30 000,00
011-60612-D Electricité	147 565,00
011-606122-D Gaz	52 571,00
011-60613-D Chauffage urbain	34 727,00
011-60623-D Alimentation	455 760,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	70 197,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	32 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	33 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	9 000,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	80 000,00
011-6132-D Locations immobilières	214 198,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	19 140,00
011-6156-D Maintenance	19 063,00
011-6182-D Documentation générale et technique	700,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	800,00
011-6234-D Réceptions	2 000,00
011-6247-D Transports collectifs du personnel	800,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	430 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	1 701,00
Total général	1 633 222,00

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/215 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

DELIBERATION N° 215 (suite)

BP 2023 Conseil d'arrondissement
1 620 589,14

142 522,71
48 248,58
14 817,85
488 451,00
85 660,00
99 022,00
10 000,00
10 430,00
45 000,00
233 207,00
19 576,00
24 356,00
1 000,00
5 000,00
5 000,00
1 000,00
377 298,00
10 000,00
1 620 589,14

chapitre et nature

011

011-60611-D Eau et assainissement
011-606121-D Electricite
011-60632-D Fournitures de petit équipement
011-6068-D Autres matières et fournitures
011-611-D Contrats de prestations de services
011-61521-D Terrains
011-615232-D Réseaux
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens
011-6156-D Maintenance
011-6232-D Fêtes et cérémonies
011-6233-D Foires et expositions

Total général

BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
407 730,00	491 548,71
36 300,00	33 159,69
13 000,00	22 218,71
33 800,00	30 797,07
53 630,00	48 865,29
48 000,00	82 122,48
170 000,00	222 868,72
20 000,00	18 223,12
12 000,00	10 933,87
10 800,00	11 207,21
10 000,00	10 970,32
200,00	162,23
407 730,00	491 548,71

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/216 : Déploiement du programme des Cités éducatives dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements, et poursuite du programme dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

DELIBERATION N° 216

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DDCT 74, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation à signer les conventions cadres pour les deux nouvelles cités éducatives labellisées en 2022 dans les 14^e et 18^e arrondissements

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	27	dont	5	pouvoirs
Pour :	27	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont		pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/217 : Subventions d'investissement (47 651 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

DELIBERATION N° 217

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DASCO 105, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement à 5 collèges au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022. Une subvention d'investissement de 4 750 euros est attribuée au collègue Alphonse Daudet (14^e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	27	dont	5	pouvoirs
Pour :	27	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/218 : Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

DELIBERATION N° 218

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DASCO 110, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le modèle de convention quinquennale de mise à disposition de moyens et de services et l'autorisant à signer ladite convention dans sa déclinaison pour chaque collège,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-29 et R. 2111-9 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.212-10, R.212-27 et R.212-30 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 417-1 et L. 417-2

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote ;



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/219 : Subvention (163.650 euros) - et convention - à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

DELIBERATION N° 219

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DFPE 148, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à 20 associations et la signature de conventions.

Vu les articles L.2511-1 et suivants et notamment le livre V du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	27	dont	5	pouvoirs
Pour :	27	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/220 : Subvention d'investissement de 112 000 euros et convention avec l'association ABC Puériculture pour le remplacement du « Petit Bus », Relais Petite Enfance itinérant intervenant dans les 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements.

DELIBERATION N° 220

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 21 juin 2022 avec l'association « ABC Puériculture » ayant son siège social 9, rue Jean de la Fontaine (16^e) relative à l'activité du relais petite enfance itinérant « Le petit bus » intervenant dans les 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements.

Vu le projet de délibération 2022 DFPE 175, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC Puériculture ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/221 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement

DELIBERATION N° 221

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DU 101, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) de l'opération ci-dessus visée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5 ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	4	pouvoirs
-Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :	5	dont	0	pouvoir
(J.F Alexandre, M Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)				
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/222 : Réalisation, 18, rue de l'Aude (14^e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale comportant 43 logements par EMMAÛS HABITAT - Subvention (672 220 euros)

DELIBERATION N° 222

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération, 2022 DLH 103 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par EMMAÛS HABITAT au 18 rue de l'Aude (14^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	23	dont	4	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	0	pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/223 : Location de l'immeuble 46, rue Beaunier (14^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

DELIBERATION N° 223

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération, 2022 DLH 187 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH de l'immeuble 46, rue Beaunier (14^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.45161 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	23	dont	4	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	0	pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/224 : Réalisation, 31 rue du Texel (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (2 PLAI I - 2 PLUS - 1 PLS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (252.119 euros)

DELIBERATION N° 224

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DLH 196, par lequel Madame la Maire de Paris demande d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (2 PLAI I – 2 PLUS – 1 PLS) à réaliser par ELOGIE-SIEMP au 31 rue du Texel (14^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	23	dont	4	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	0	pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/225 : Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

DELIBERATION N° 225

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DLH 258, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement de travaux d'amélioration du patrimoine et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de logements répartis sur plusieurs arrondissements parisiens ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la Construction et de l'habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	23	dont	4	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	0	pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/226 : Actualisation de la Charte du Budget Participatif

DELIBERATION N° 226

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DDCT 103, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'adoption de la nouvelle charte du Budget participatif ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vue la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vu l'avis de la Commission Parisienne du Débat Public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vue la charte du Budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Elliot De FARAMOND, rapporteur, Adjoint en charge de la vie associative et participation citoyenne ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	23	dont	4	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	0	pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/227 : Schéma seniors parisiens 2022-2026

DELIBERATION N° 227

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 106, par lequel Madame la Maire demande d'approuver le schéma pour les seniors parisiens 2022-2026 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-5 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG, rapporteure, Première Adjointe en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	3	pouvoirs
Pour :	28	dont	3	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/228 : Subvention (1 792 euros) à l'Association Tawef pour son action en faveur du développement de l'activité physique et sportive des seniors parisiens

DELIBERATION N° 228

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 118, par lequel Madame la Maire demande l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Tawef (14^e) au titre de l'année 2022 ;

Vu les articles L.2511-13 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG, rapporteure, Première Adjointe en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	3	pouvoirs
Pour :	28	dont	3	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/229 : Dotations (3 779 534 €), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

DELIBERATION N° 229

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSP 49, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une dotation à sept associations, la signature de quatorze avenants à convention et la signature d'une convention pour le financement des quatorze Centres de Protection Maternelle et Infantile (CPMI) gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif ;

Vu les articles L.2511-13, L 2511-14, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG, rapporteure, Première Adjointe en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	3	pouvoirs
Pour :	28	dont	3	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/230 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3ème enveloppe)

DELIBERATION N° 230

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DDCT 52, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'article L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur, Adjoint en charge des quartiers Didot-Plaisance-Porte de Vanves et Pernety et politique de la Ville ;

Sur la proposition de Madame Carine PETTI, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	3	pouvoirs
Pour :	28	dont	3	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/231 : Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

DELIBERATION N° 231

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DDCT 90, relatif à l'attribution de subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires ;

Vu l'article L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur, Adjointe en charge des quartiers Didot-Plaisance-Porte de Vanves et Pernety et politique de la Ville ;

Sur la proposition de Madame Carine PETTT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	3	pouvoirs
Pour :	28	dont	3	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/232 : Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

DELIBERATION N° 232

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DDCT 91 relatif au financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens ;

Vu l'article L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur, Adjointe en charge des quartiers Didot-Plaisance-Porte de Vanves et Pernety et politique de la Ville ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	3	pouvoirs
Pour :	28	dont	3	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/233 : Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires

DELIBERATION N° 233

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DDCT 98 relatif à des subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires ;

Vu l'article L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur, Adjointe en charge des quartiers Didot-Plaisance-Porte de Vanves et Pernety et politique de la Ville ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

Le Conseil délibère :

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

 Pour : 28 dont 3 pouvoirs

 Contre : 0 dont 0 pouvoir

 Abstentions : 0 dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/234 : Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300€) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif.

DELIBERATION N° 234

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAE 151, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 21 organismes dont deux projets soutenus au titre du budget participatif ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants ; les articles L3211-1 et suivants ; L 2224-13 et suivants ; les articles L 151162, L1511-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541-1 et les suivants

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2122-1-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Sidonie PARISOT, rapporteure, Adjointe en charge des quartiers Porte d'Orléans-Jean Moulin et Montsouris-Dareau, de l'alimentation durable, des jardins partagés et condition animale ;

Sur la proposition de Madame Carine PETTI, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :	5	dont	0	pouvoir (J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)
Abstentions :	0	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				

(Les élus suivants : J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, et P Viry ont voté contre l'article 10 de cette délibération) mais ont voté favorablement pour l'ensemble des autres articles.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/235 : Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

14/22/235

DELIBERATION N° 235

14/22/235

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 101, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes pour un montant total de 158 900 euros au titre de l'année 2022 ainsi que la signature de 18 conventions ;

Vu les articles L.2511-113, L. 2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par M. Didier ANTONELLI, rapporteur, Adjoint en charge des quartiers Montparnasse-Raspail et Mouton-Duvernet, de la prévention, police municipale et tranquillité publique et de la Ville du quart d'heure ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique: à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/236 : Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions

DELIBERATION N° 236

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 90, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution au titre de l'exercice 2022 des subventions de fonctionnement et d'investissements ;

Vu les articles L.2511-13 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D. 345-8 ;

Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT, rapporteure, Adjointe en charge des Solidarités et lutte contre les inégalités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 4 pouvoirs

 Pour : 28 dont 4 pouvoirs

 Contre : 0 dont 0 pouvoir

 Abstentions : 0 dont pouvoir

 Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/237 : Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans-abri à Paris

DELIBERATION N° 237

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 113, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans-abri à Paris ;

Vu les articles L.2511-13, L 2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT, rapporteure, Adjointe en charge des Solidarités et lutte contre les inégalités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	28	dont	4	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement .

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/238 : Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

DELIBERATION N° 238

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 128, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à 45 associations pour l'achat d'équipements informatiques et numériques ;

Vu les articles L.2511-13, L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT, rapporteure, Adjointe en charge des Solidarités et lutte contre les inégalités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

 Pour : 28 dont 5 pouvoirs

 Contre : 0 dont 0 pouvoir

 Abstentions : 0 dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/239 : Subvention d'investissement (270 000 euros) et convention avec AFG Autisme pour l'équipement du Foyer d'hébergement Losserand (14^e)

DELIBERATION N° 239

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 84, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à sa proposition de signer avec l'association une convention pluriannuelle et de lui attribuer une subvention d'investissement ;

Vu les articles L.2511-13, L. 2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure, Déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement.

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/240 : Subventions (6 300 euros) à 3 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.

DELIBERATION N° 240

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 126, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 6 300 euros à 3 associations ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure, Déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

 Pour : 28 dont 5 pouvoirs

 Contre : 0 dont 0 pouvoir

 Abstentions : 0 dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/241 : Marchés de la création Bastille (11^{ème}) et Edgar Quinet (14^{ème}) - prolongation de deux mois et vingt-sept jours du contrat de délégation de service public

DELIBERATION N° 241

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAE 40, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la prolongation pour une durée de deux mois et vingt-sept jours du contrat de délégation de service public des marchés de la création Bastille (11^{ème}) et Edgar Quinet (14^{ème}) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à la Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes – hommes et à la lutte contre les discriminations ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/242 : Subvention (2.000 euros) à l'association Art sous X

DELIBERATION N° 242

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAC 195, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Art sous X ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à la Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes – hommes et à la lutte contre les discriminations ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/243 : Subventions (3.000 euros) aux associations HF Ile-de-France et la Compagnie La Portée au titre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement.

DELIBERATION N° 243

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAC 615, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association HF Ile-de-France et à la Compagnie La Portée ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à la Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes – hommes et à la lutte contre les discriminations ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/244 : Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12^e au 20^e) et d'équipements sportif du 13^e.

DELIBERATION N° 244

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DEVE 82, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer des conventions avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17, 18^e, 19^e, 20^e) et d'équipements sportifs dans le 13^{ème} ;

Vu les articles L.3411 -1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/245 : Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

DELIBERATION N° 245

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DVD 92, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2022, 9 subventions au bénéfice de 8 associations différentes, pour l'acquisition de véhicules propres dans le cadre de la réalisation d'actions répondant à des besoins de première nécessité.

Vu les articles L.2333-87, L.2512-14, R.2512-1, D.2512-2 et R.2333-120-1 à R.2333-120-67 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411-1 et R.311-1, 417-6 ;

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/246 : Plan Vélo 2021 – 2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.

DELIBERATION N° 246

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DVD 131, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Région Ile-de-France la convention de financement au titre du Plan Vélo Régional pour les projets d'aménagement cyclable avenue de Saint Ouen, Grands Boulevard, La Fayette, avenues Secrétant et Bolivar, rue de Vaugirard, boulevard Saint Jacques et boulevard des Invalides. La participation financière de la RIDF s'élève à 3 153 000 € ;

Vu les articles L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/247 : Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème}, et 20^{ème} arrondissements

DELIBERATION N° 247

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DJS 154, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature des contrats Jeunesse de Paris-Centre et des 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHAIKI, rapporteure, Adjointe en charge de la Jeunesse et Sport.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/248 : Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

DELIBERATION N° 248

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAE 57, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions à 17 structures et de l'autoriser à signer une convention avec l'ensemble de ces structures ;

Vu les articles L.1511-2, L 1511-3, L 2511-1 et 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Sinda MATMATI, rapporteure, Adjointe en charge de la Transition écologique, plan climat, propreté et économie circulaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/249 : Suivi de l'expérimentation sur la ZAC St-Vincent-de-Paul - Convention de partenariats pour la participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN

DELIBERATION N° 249

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DTEC 45, par lequel Madame la Maire de Paris demande d'approuver la participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN relatif à l'élaboration d'une méthodologie commune de collecte et valorisation des urines et matières fécales à l'échelle européenne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Sinda MATMATI, rapporteure, Adjointe en charge de la Transition écologique, plan climat, propreté et économie circulaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/250 : Vœu présenté par Mme Carine Petit, M. Amine Bouabbas, Mme Catherine Chevalier et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de fermeture du site Friant du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et par l'Académie de Paris

DELIBERATION N° 250

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 15 présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de fermeture du site Friant du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et par l'Académie de Paris

EMET LE VŒU

Considérant l'importance de l'enseignement professionnel qui permet à 650 000 jeunes chaque année, essentiellement issus des classes populaires, d'accéder en particulier au Baccalauréat et au CAP ;

Considérant les projets du gouvernement et de sa ministre déléguée Madame Carole Grandjean menaçant l'avenir des lycées professionnels et de ses élèves, notamment en instrumentalisant leur formation scolaire au bénéfice des besoins économiques particuliers et à court terme des entreprises, au détriment d'une formation qui devrait répondre à l'intérêt général de la population et des jeunes en formation ;

Considérant l'annonce d'un projet de fermeture de plusieurs lycées professionnels parisiens faite par la Région avec l'aval du Rectorat de Paris ;

Considérant que ces fermetures semblent plutôt dictées par la volonté de récupérer du foncier afin d'en tirer des bénéfices, et de réaliser des économies au détriment du service public d'éducation ;

Considérant le succès grandissant de l'enseignement professionnel, avec les effectifs des lycées professionnels qui augmentent de 250 inscriptions à la rentrée 2022-2023 à Paris ;

Considérant la difficulté de déménager certains plateaux techniques, en particulier, sans concertation, dans un temps aussi court et pour un si grand nombre d'établissements ;

Considérant que ces fermetures aboutiraient à la dégradation de certaines filières qui pâtiraient des difficultés liées au déménagement ;

Considérant que ces fermetures pourraient affecter plus de 1100 élèves parisiens, et multiplier les dysfonctionnements déjà constatés dans la gestion par la Région du service public d'enseignement ;

Considérant l'interpellation de Madame Valérie Pécresse, présidente de Région, par les organisations syndicales de l'Éducation nationale et des élu.e.s de gauche et écologistes au Conseil régional d'Île-de-France pour lui demander de renoncer à ces projets de fermeture de lycées professionnels ;

Considérant que le site Friant du lycée Lucas de Nehou, situé dans le 14^e arrondissement, est concerné par ce projet de fermetures;

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

DELIBERATION N° 250 (suite)

Considérant que des élèves qui ont commencé leur formation professionnelle dans un arrondissement risquent de devoir déménager vers un arrondissement éloigné, comme par exemple pour les élèves qui suivent les formations du site Friant du lycée Lucas De Nehou dans le 14 qui pourraient être redéployées au lycée Saint Lambert dans le 19e,

Considérant l'importance de promouvoir et sauvegarder les apprentissages en menuiserie, aluminium, verrerie et verrerie d'art proposés par le site Friant du lycée Lucas de Nehou, dont l'importance est capitale pour promouvoir le patrimoine national ;

Considérant le très bon fonctionnement actuel de cet établissement sur deux campus distincts dédiés chacun à des enseignements spécifiques et de très grande qualité grâce au dévouement des équipes;

Considérant l'importance de ce type d'apprentissage pour la réussite et l'efficacité de la transition écologique;

Considérant les investissements importants de la Ville de Paris, gestionnaire de ce lycée jusqu'à la rentrée de septembre 2021, afin de soutenir et préserver cet établissement et les enseignement proposés ;

Sur proposition de Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier et des élu.e.s de la majorité municipale , le conseil d'arrondissement interpelle la Région Ile-de-France et l'Académie de Paris afin de :

- Garantir le maintien du site Friant du lycée Lucas de Nehou dans le 14e arrondissement
- Assurer le maintien des six autres établissements parisiens concernés par le projet de fermeture annoncé le 21 octobre dernier dans les médias
- Demander à ce que Madame Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île de France, et Monsieur Pap N'diaye, Ministre de l'Éducation nationale, garantissent le bon fonctionnement de ces établissements à travers notamment l'entretien du bâti et la continuité des apprentissages qui y sont proposés;
- D'engager des concertations avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin d'améliorer l'offre de formation professionnelle en Ile de France et à Paris.

DELIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :	5	dont	1	pouvoir
(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)				
Abstentions :	0	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/251 : Vœu présenté par les élu.e.s du Groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à l'hébergement d'urgence

DELIBERATION N° 251

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T)

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 16 déposé par les élu.e.s du Groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à l'hébergement d'urgence

EMET LE VOEU

Considérant la crise sans précédent de l'hébergement d'urgence en France,

Considérant que le ministère du logement, après avoir annoncé la suppression de 14 000 places d'ici fin 2023 a finalement renoncé et pris la décision de réinscrire 40M€ dans le budget consacré à l'hébergement d'urgence ce qui pourrait néanmoins aboutir à une suppression de 2000 places,

Considérant que cette stabilisation intervient après une première baisse en 2022 et dans une situation de pénurie toujours très importante. En effet, le 115 a reçu, en septembre 2022, 66% d'appels en plus qu'en septembre 2021 à Paris. 1244 personnes- dont 933 personnes en famille - sont ainsi restées sans solutions d'hébergement après cet appel, contre 492 un an avant.

Considérant que le nombre d'enfants sans abri a quasiment doublé en un an,

Considérant qu'une part croissante de l'hébergement d'urgence se fait sur de la courte durée (quelques « nuitées ») et rend ainsi très difficile le lien social, en particulier pour les familles,

Considérant que la conséquence de la fermeture de ces structures d'urgence est une augmentation considérable du nombre de personnes en situation de rue, qui s'ajoutent à celles qui se trouvent déjà sans solution,

Considérant les nombreux appels d'élus, de familles, d'associations, de parents d'élèves à Paris et en France sur cette situation d'urgence, en particulier pour les familles et les enfants,

Considérant que l'hébergement d'urgence doit aussi se conjuguer avec une politique volontariste de logement social dans le cadre du programme « Logement d'abord »,

Considérant que celui-ci est trop faiblement doté au regard des besoins,

Considérant que malgré la compétence de l'État sur l'hébergement d'urgence, les efforts financiers de la municipalité parisienne se chiffrent déjà à près de la moitié du budget du 115,

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

DELIBERATION N° 251 (suite)

Considérant que le 14^e arrondissement a mis en place une cellule de veille des structures d'hébergement et travaille au quotidien avec les services et les associations de solidarité l'amélioration des conditions de vie des hébergé.e.s et au meilleur accueil des familles,

Les élu.e.s du Groupe Ecologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale 14^{ème} arrondissement interpellent la Préfecture de Paris Île-de-France pour :

- le rétablissement de l'ensemble des places supprimées en 2022 et l'augmentation de son offre d'hébergement d'urgence pour répondre à la pénurie actuelle ;
- la mobilisation à cet effet des bureaux vides appartenant à l'État ou à de grosses entreprises du secteur privé (comme l'ancien hôtel Marriott boulevard St-Jacques, l'immeuble 18 rue Friant, ...);
- la mise à disposition de logements pérennes et dignes pour les personnes en situation de mal-logement, particulièrement les familles en facilitant la continuité du parcours scolaire des enfants,
- qu'elle respecte ainsi l'engagement pris par le ministre du Logement le 19 octobre 2022 de ne « plus avoir d'enfants à la rue cet hiver » et de n'avoir aucune famille expulsée sans alternatives de leur logement ou de leur lieu de vie informel.

DELIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/252 : Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides

DELIBERATION N° 252

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T)

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 17 déposé par les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides

EMET LE VOEU

Considérant qu'en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, 213 000 femmes sont victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint) en France métropolitaine, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité ;

Considérant qu'en 2021, 122 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoints ou ex-conjoints, selon le Ministère de l'intérieur ;

Considérant ainsi une hausse de 20% du nombre de féminicides en un an, alors que 106 femmes avaient été tuées dans les mêmes circonstances en 2020 ;

Considérant la mise en berne des drapeaux comme l'un des symboles de deuils les plus universellement reconnus ;

Considérant que le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une lutte prioritaire pour la Ville de Paris qui s'engage à mener des politiques féministes de protection des femmes et des enfants ;

Considérant que le 14^{ème} arrondissement veut prendre toute sa part dans cette lutte ;

Ainsi, sur proposition des élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen et des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu que la Mairie du 14^{ème} arrondissement

- Mette en berne les drapeaux des bâtiments municipaux chaque 25 novembre, en mémoire aux victimes de féminicides

DELIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/253 : Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Ecologiste et citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à une action plus efficace contre la prolifération des punaises de lit dans les habitats parisiens

DELIBERATION N° 253

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T)

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 18 déposé par par les élu.e.s du groupe Écologiste et citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à une action plus efficace contre la prolifération des punaises de lit dans les habitats parisiens

EMET LE VOEU

Considérant la forte prolifération des punaises de lit en France, notamment en milieu urbain ces 40 dernières années avec plus de 4,4 millions de français touchés en 2020,

Considérant que les piqûres provoquent des démangeaisons et des dermatites, peuvent créer des réactions allergiques importantes et engendrer des troubles psychiatriques en raison du développement de fortes insomnies et des troubles anxieux,

Considérant que les punaises de lit sont difficiles à éliminer d'un habitat notamment parce qu'elles peuvent survivre pendant un an et demi sans manger mais également car elles résistent de plus en plus aux différents insecticides,

Considérant que des sociétés privées se sont spécialisées dans les actions d'éradication et que des procédures longues et onéreuses sont mises en place pour traiter les endroits infectés avec un protocole stricte et minutieux,

Considérant que ces protocoles peuvent être engagés à condition que l'ensemble des parties prenantes des logements dans un immeuble infecté acceptent la démarche collective, engagent les frais nécessaires et respectent les procédures scrupuleusement,

Considérant que le traitement nécessite en amont la participation active des personnes et nécessite l'interdiction à l'accès de l'espace traité afin de laisser agir les produits pendant plusieurs heures,

Considérant que, par conséquent, la disparition des punaises de lit des habitats est lente, difficile et nécessite un réel suivi au quotidien des espaces infectés,

Considérant que, suite à leur prolifération, le gouvernement a mis en place en 2020 un plan national de lutte contre les punaises de lit,

Considérant que la ville de Paris a mis en place des actions de prévention et des actions de désinfestation tout particulièrement avec les bailleurs sociaux dans les limites des dispositions législatives, réglementaires et opérationnelles,

Considérant que ces mesures restent insuffisantes et nécessitent une meilleure coordination à l'échelle parisienne,

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

DELIBERATION N° 253 (suite)

Les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale du 14^{ème} arrondissement émettent le vœu suivant :

- Que la ville de Paris mette en place une large communication sur les risques du développement des punaises de lit à Paris et engage avec l'ensemble des services concernés des actions de prévention et d'éducation auprès des institutions, des syndicats privés et sociaux et plus largement auprès des parisiennes et parisiens
- Que la Ville de Paris interpelle l'État afin de pouvoir développer un dispositif de médiation auprès des bailleurs, copropriétaires, syndicats et locataires afin de garantir l'accessibilité des habitats lors de traitements et leur efficacité ;
- Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin de clarifier le cadre législatif concernant l'accessibilité de l'ensemble des habitats lors de désinfestations ;
- Que la ville de Paris interpelle l'État pour créer une plateforme spécifique pour signaler la présence de punaises de lit auprès des services. A l'heure de la préparation des JO 2024 et de l'arrivée d'un très grand nombre de touristes, cette plateforme pourrait être expérimentée à Paris ;

DELIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

:



CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/254 : Vœu présenté par Mme Olivia Polski, les élu.e.s du groupe Paris en Commun et les élu.e.s de la majorité municipale relatif aux conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris

DELIBERATION N° 254

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T)

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 19 déposé par Mme Olivia Polski, les élu.e.s du groupe Paris en Commun et les élu.e.s de la majorité municipale relatif aux conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris

EMET LE VŒU

Considérant que Paris a la chance d'avoir trois écoles publiques gratuites prestigieuses (Boulle, Duperré et Estienne), qui forment des générations d'étudiants dans les domaines de la mode, des métiers d'arts et du design ;

Considérant que ces écoles portent des projets ambitieux et incarnent l'excellence et la vitalité de la création parisienne, et que pour continuer de rayonner, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale ;

Considérant que la nouvelle réglementation de la taxe d'apprentissage pénalise fortement ces établissements d'enseignement supérieur, en réduisant considérablement leur part de la collecte versée par les entreprises ;

Considérant que la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle de 2018 a conduit à concentrer l'essentiel des financements publics dédiés sur la formation des plus diplômés dans les secteurs du commerce, du conseil, et de la banque/assurance, bien que ces formations bénéficiaient déjà d'un taux d'insertion dans l'emploi très élevé, dans un contexte national de tension en matière de recrutement ;

Considérant que, par ailleurs, l'État prévoit d'importantes exonérations de cotisations et d'une prime d'embauche aux apprentis, qui ont conduit à financer de manière très significative des emplois prioritairement dans les plus grandes entreprises, sans ciblage particulier en faveur des TPE-PME et des jeunes les plus éloignés de l'emploi ;

Considérant que la taxe d'apprentissage permet aux écoles d'arts appliqués parisiennes d'acquérir de nouvelles machines, de nouveaux matériaux, d'organiser des ateliers, événements et workshops, de solliciter des experts extérieurs, ou encore d'attribuer des bourses aux élèves en difficulté financière ;

Considérant que ces trois écoles, et tout particulièrement l'école Boulle, sont très fortement impactées par la hausse des matières premières et les coûts des fluides ;

Sur proposition d'Olivia Polski, des élu.e.s du groupe Paris en Commun et des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

DELIBERATION N° 254 (suite)

- Interpelle les Ministères en charge du Travail, de l'Économie et des Finances, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, sur les conséquences catastrophiques de cette réforme sur le budget des écoles, au risque de les amener à remettre en cause certaines actions pédagogiques, et leur demande que soit apportée à court terme une aide financière exceptionnelle qui leur permette d'assurer la continuité de ces enseignements en 2023 ;
-
- Engage une discussion avec l'État pour revoir les conditions de collecte et d'affectation de la taxe d'apprentissage, de manière à ce qu'elle ne pénalise pas les écoles publiques proposant uniquement des formations sans parcours d'apprentissage

DELIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 novembre 2022

Délib. 14/22/255 : Vœu présenté par Mme Catherine Chevalier, les élu.e.s du groupe communistes et solidaires et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif aux boîtiers « accessibilité » pour les personnes déficientes visuelles

DELIBERATION N° 255

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T)

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 20 déposé par Mme Catherine Chevalier, les élu.e.s du groupe communistes et solidaires et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif aux boîtiers « accessibilité » pour les personnes déficientes visuel

EMET LE VŒU

Considérant que depuis plusieurs mois l'accès aux télécommandes assistance vocale dites « boîtiers accessibilité » est confus et très difficile,

Considérant qu'aucune information n'a été donnée sur le fait que la gratuité de ce boîtier avait été supprimée obligeant ainsi les personnes concernées à acheter au prix de 42 euros le boîtier auprès de la boutique de l'association Valentin Haüy,

Considérant le vote de la délibération DVD61 en octobre 2022 relative à l'évolution du dispositif d'aides financières à l'éco mobilité qui comprend un plan d'actions adossé à un budget de 11,5 millions d'euros sur la période 2023 2026

Considérant que ce plan d'actions prévoit notamment un retour de la gratuité, ce qui est une bonne chose ainsi que de nouvelles balises permettraient d'identifier certains services publics et commerces essentiels comme La Poste par exemple, l'équipement en balise de tous les locaux municipaux : mairie, écoles, équipements sportifs, etc., n'est pas un objectif clairement fixé,

Sur proposition de Catherine Chevalier, des élu.e.s du groupe communistes et solidaires et des élu.e.s de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Une communication soit rapidement disponible en direction des citoyennes et citoyens concernés par le handicap de la déficience visuelle,
- Une date de retour à la gratuité soit fixée rapidement,
- Le « parcours usagers » pour bénéficier de ce boîtier soit simplifié et facilité entre les différents services (MDPH, Espaces parisiens des solidarités, etc.)
- Le renforcement des contrôles du bon fonctionnement des feux sonores par la DVD avec une intervention rapide (inférieure à huit jours) pour les matériels signalés dysfonctionnant via l'appli DMR ou le 3975 ;
- La mise en place d'un dispositif d'urgence pour toute demande intervenant avant que la délibération 2022 DVD 61 ne soit mise en œuvre

DELIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				